

Genève, le 8 mai 2014

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de la Cour des comptes (1 page)

Publication d'un nouveau rapport

GESTION DU PARC DE VÉHICULES DE LA VILLE DE GENÈVE

La Cour des comptes a examiné la gestion des véhicules au sein de la Ville de Genève par le biais de la commission de gestion des véhicules de la Ville de Genève, dite COGEVE. Les sommes investies pour l'acquisition de véhicules se sont élevées à 17.5 millions pour la période 2010/2013. La Cour a constaté que le cadre de gouvernance, l'organisation et les modes de fonctionnement de la COGEVE sont adéquats afin que la commission réalise les tâches qui lui sont confiées. Toutefois, quelques améliorations sont encore possibles pour que la COGEVE puisse analyser le parc existant en tenant compte de tous les coûts et besoins afin de permettre au Conseil municipal de prendre des décisions en connaissance de cause, en évitant les effets de rattrapage nécessitant des investissements importants par à-coups. Le processus budgétaire devrait également être revu afin de mieux intégrer les demandes urgentes ou les changements dans les besoins. Le rapport est librement disponible sur <http://www.cdc-ge.ch/>.

En 2000, la Ville de Genève s'est dotée de la COGEVE, avec pour principal objectif de piloter le processus de décision en lien avec l'acquisition et la gestion du parc de véhicules et d'engins. Un véhicule est non seulement un moyen de transporter des personnes ou du matériel (fourgons, poids lourds, minibus, motocycles, vélos, bateaux, remorques), mais également un outil de travail permettant d'accomplir les prestations et les missions autres que celles de transporter (véhicules de voirie, camions de pompiers...). Les 1'100 véhicules dont dispose la Ville de Genève sont répartis dans différents départements et services, dont notamment plus de 190 véhicules pour le service voirie ville propre, 154 véhicules pour le service des espaces verts et 108 véhicules pour le service d'incendie et de secours.

L'audit a permis de constater que les différents acteurs intervenant tout au long du processus d'acquisition des véhicules et de gestion au quotidien du parc existant font preuve du professionnalisme requis. La COGEVE est ainsi en mesure d'intervenir en amont auprès des services dans l'expression de leurs besoins, d'avoir une vision globale à moyen terme de l'évolution du renouvellement du parc de véhicules et des investissements correspondants, d'être fortement impliquée dans la gestion budgétaire permettant une allocation cohérente et une priorisation des investissements entre les services ; elle bénéficie d'outils de travail appropriés pour supporter les aspects administratifs du processus.

Toutefois, alors que le parc de véhicules est vieillissant, puisque plus de la moitié des véhicules ont un âge qui dépasse le délai d'amortissement et plus d'un tiers est âgé de plus de 10 ans, la COGEVE n'a pas estimé l'impact en matière de coûts d'entretien et d'indisponibilité lié à une absence de renouvellement régulier des véhicules.

La Ville de Genève a accepté les 12 recommandations émises par la Cour, qui se félicite de l'excellente collaboration de la COGEVE et du département de l'environnement urbain et de la sécurité de la Ville de Genève.